

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2008

Etaient présents : MM BLOT FROISSART ROGER HURTEKANT PREDKI SOYEZ BLIN HENNERON CARDON

Etait représenté : M. GADOUX représenté par M. HURTEKANT

Etait excusée : Mme FLIPAUX

M ; HURTEKANT est désigné secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du précédent conseil n'appelle aucune remarque.

1. CESSION DE L'ANCIEN CHEMIN DE SAINS

Monsieur BLOT rappelle que le conseil municipal avait précédemment décidé de vendre l'ancien chemin de Sains en lançant une procédure d'appel à des propositions confidentielle, l'ouverture des plis devant avoir lieu en séance publique de conseil.

Une seule offre a été déposée le 13 novembre, à 17h45, par M. MONTAIGNE.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture des enveloppes et donne lecture de la proposition de M. MONTAIGNE : 2650 €. Monsieur MONTAIGNE précise que sa proposition tient compte des fermages non versés les années précédentes.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au conseil municipal.

Pour : unanimité

2. PARTICIPATION AUX SEJOURS « NEIGE » ORGANISES PAR LE COLLEGE

Monsieur le Maire explique que le collège d'Ailly-sur-Noye organise chaque année un séjour « neige » pour tous les enfants de 5^{ème}. La participation des familles est fixée cette année à 260 € par enfant. Chaque commune est libre de décider l'aide qu'elle apporte aux familles.

Afin de ne pas avoir à délibérer sur ce sujet chaque année, Monsieur BLOT propose au Conseil municipal de décider du principe d'une participation proportionnelle au montant demandé aux familles. Il propose que cette participation de la commune soit fixée entre 40 et 50 % du coût. Il précise que cette année un seul enfant est concerné et qu'en 2009 il y en aura 3.

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe à 50 % (9 voix pour et 1 abstention) la participation de la commune aux familles dont un enfant participe à un séjour « neige » du collège d'Ailly-sur-Noye.

3. STATIONNEMENT DES CARAVANES

Monsieur le Maire explique au conseil que les terrains situés au lieudit « le près Leroy » sont inconstructibles et qu'il y a malgré cela des chalets qui y ont été édifiés, et des caravanes y stationnent de façon permanente. Monsieur BLOT explique qu'il souhaite faire respecter la réglementation et qu'en conséquence des courriers recommandés avec accusé de réception ont été adressés aux trois propriétaires concernés afin de recueillir leurs observations. Un seul a répondu, un autre est décédé, le 3^{ème} tente de régulariser la situation en déposant une demande de permis de construire auprès des services de la DDE. La DDE va dresser des procès verbaux sur l'existant (bâtiments et caravanes).

Monsieur le Maire précise que pour les caravanes il y a lieu que le conseil municipal émette un avis, de façon à solliciter l'avis de la commission départementale d'action touristique. Il demande en conséquence au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Monsieur CARDON désire connaître les nuisances provoquées par la présence de ces caravanes.

Monsieur BLOT explique qu'il existe des problèmes relatifs aux rejets des eaux usées, du bruit (les nuits d'été), et, surtout, d'une nuisance esthétique.

Monsieur HENNERON s'inquiète de savoir s'il y a des habitations précaires.

Monsieur PREDKI rappelle que le conseil municipal doit également penser aux intérêts des propriétaires. Il propose à cet effet d'autoriser une durée de stationnement pendant une période qu'il faudrait fixer.

Monsieur FROISSART estime qu'effectivement il serait judicieux d'autoriser la villégiature en été et pour une durée déterminée.

Monsieur BLOT craint que cela ne conduise à voir se multiplier le nombre de caravanes et considère qu'il serait difficile d'obtenir le départ de celles-ci au terme de leur durée autorisée.

Monsieur HURTEKANT pense de même et craint les abus. Il relate les faits qui se sont produits cet été (excès de boissons, bruit, menaces, intervention des gendarmes...)

Monsieur PREDKI estime qu'il serait dangereux de prendre une décision à portée générale en raison d'un cas particulier.

Monsieur HENNERON explique que des habitants de la rue de Bayonne lui ont fait part de la gêne visuelle qu'ils subissent.

Monsieur PREDKI pense que la commune ne peut à la fois, vouloir donner une bonne image et refuser les gens qui y viennent.

Monsieur ROGER s'inquiète des évacuations des eaux usées.

Monsieur FROISSART suggère de confier au bureau d'étude chargé du PLU le soin d'étudier ce sujet et de rendre un avis

Monsieur BLOT propose aux conseillers de ne pas prendre de décision ce soir et de la reporter à une autre séance de conseil municipal. D'ici là les conseillers auront eu le temps de réfléchir sur l'avenir du près Leroy.

4. LIBERATION DU LOGEMENT COMMUNAL ET NOUVEAU LOYER

Monsieur le Maire explique que le locataire actuel du logement communal lui a notifié son départ à compter du 30 novembre 2008. Il rappelle que le loyer mensuel actuel est de 250 €. Il appartient au conseil de fixer le loyer et au maire de choisir le locataire. Compte tenu des travaux réalisés dans le logement, il propose au conseil de fixer le loyer à 300 € (il s'agit d'un logement d'environ 80 m², avec chauffage électrique, non isolé).

Pour : unanimité

5. DEVIS ABATTAGE D'ARBRES DANS LE JARDIN DE L'ECOLE

Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité des devis auprès de deux entreprises spécialisées, pour l'entretien ou l'abattage de 2 frênes et de 4 sycomores situés dans le jardin de l'école.

L'entreprise LEFEVRE d'Ailly-sur-Noye propose un devis de 3552 € pour l'élagage de ces arbres.

L'entreprise HELUIN de Namps-Maisnil, après avoir constaté que les arbres étaient creux, a proposé deux devis pour l'abattage de ceux-ci.

- 1004 € pour le simple abattage (les arbres restent sur place et la commune se charge du débitage et de l'évacuation)
- 2439 € pour l'abattage, le débitage en tronçons d'un mètre et le broyage

Monsieur CARDON estime qu'il faut prendre uniquement l'abattage. Les têtes pourraient être stockées pour le feu de la Saint Jean

Monsieur PREDKI partage cet avis car les habitants de Guyencourt pourront ensuite débiter le bois. Cela répondrait aux besoins de familles nécessiteuses qui seraient demandeuses.

Monsieur BLOT leur rappelle l'expérience des tilleuls : le chantier n'a jamais été fini

Après avoir discuté sur les cours du bois, les avantages et les inconvénients de chaque organisation, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter le devis Helluin pour le simple abattage des arbres et de vendre aux habitants de Guyencourt, le bois sur la base de 10 € le stère.

6. PROJET SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire explique au conseil que la façade sur rue de la salle des fêtes est constituée de trois parties construites de façons différentes. L'une des parties, la plus ancienne, est constituée de briques, de ciment et de pierres. Pour ce qui concerne le pignon, un linteau est à refaire ainsi que les appuis. Il explique qu'il y a lieu de délibérer aujourd'hui sur les propositions des entreprises, de façon à pouvoir ensuite déposer les demandes de subventions.

Monsieur le Maire explique qu'il a consulté quatre entreprises ; trois ont déposé une offre :

Entreprise DUCHATEAU	8835,90 € HT
Entreprise DELEPINE	16366,53 € HT
Entreprise LAFLEURIELLE	5580,00€ HT

A l'unanimité le conseil retient la proposition de l'entreprise DUCHATEAU

Monsieur HURTEKANT se demande s'il ne faudrait pas en préalable prévoir la réfection intérieure de la salle des fêtes

Monsieur le Maire soumet ensuite au conseil trois devis pour la réfection du carrelage :

Entreprise DELEPINE	15290,06 € HT
Entreprise LAFLEURIELLE	11126,75€ HT
Entreprise DUCHATEAU	8484,90€ HT

A l'unanimité le conseil retient la proposition de l'entreprise DUCHATEAU

Monsieur BLOT explique que la Communauté de communes avait été consultée. M. GOES a visité les lieux et refuse de faire les travaux car il a constaté que la chape repose sur des poutres pourries et ne sachant pas si la dalle actuelle est autoporteuse. Cette étude va être menée avant toute décision.

Monsieur PREDKI signale la présence d'une humidité importante dans la pièce où est stocké le matériel de sonorisation.

Monsieur HURTEKANT informe ses collègues que le vaisselier commandé à l'entreprise DEPREZ est maintenant en place. Maintenant il serait utile de décider d'un budget pour l'achat de petit matériel. Accord du conseil (sans fixer de montant, celui-ci ne le nécessitant pas).

7. Projet d'EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique qu'il a adressé un courrier aux Maires de la CCVN pour les informer du projet de la commune d'embaucher un agent communal qui serait chargé de l'entretien courant de la ville et des propriétés communales. De ce fait trois candidatures lui ont été adressées et une quatrième personne a fait acte de candidature verbale.

Il rappelle que la commune étudie la possibilité de créer un emploi à mi-temps. Dans un premier temps le contrat passé avec le CAT sera dénoncé. Un devis a été demandé à l'entreprise GEORGET pour l'entretien des espaces verts. Une rencontre avec le directeur du CAT concernait l'embauche à temps partiel d'une personne pour tous les autres travaux.

Monsieur HURTEKANT estime que c'est une possibilité intéressante car une personne handicapée autonome peut travailler avec des consignes quotidiennes.

Monsieur PREDKI rappelle que l'on avait convenu également d'étudier le coût de l'embauche d'un employé à temps plein qui aurait en charge tous les travaux pour lesquels on paie actuellement des prestataires. Il rappelle également qu'il faut s'attendre à une dépense supérieure pour la commune puisque la volonté du conseil est d'avoir un meilleur service et que Guyencourt soit mieux entretenue.

Monsieur ROGER estime qu'avec un employé communal la commune pourra faire des économies sur des travaux que l'on confie actuellement à des entreprises.

Monsieur HENNERON estime qu'en plus l'employé fera le lien avec la population.

Monsieur BLOT termine la discussion en expliquant qu'il est prévu que de nouveaux contrats aidés soient mis en place début 2009 par l'Etat et que ce nouvel élément doit également être étudié dès la mise en œuvre de ces nouveaux textes.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique à ses collègues des informations sur les points suivants :

- La clôture du fossé (déversoir d'orage) rue Théophile Déprez
- Le calvaire à l'entrée ouest du village
- Le risque de fermeture de la classe de Guyencourt l'an prochain
- Le transfert de responsabilité du ministre de l'éducation nationale vers les communes pour l'accueil des enfants des écoles publiques
- L'organisation de l'arbre de Noël de la commune (jeux + goûter par la commune, spectacle par l'association Animation et Loisirs,). Mm HURTEKANT et ROGER sont chargés de l'achat des jouets.
- Le conseil général a notifié une subvention pour l'éclairage public de la ruelle du cimetière (1532€) M. BLOT propose de mettre un programmateur sur ce secteur. Accord unanime du Conseil.

9. QUESTIONS DIVERSES ET D'INITIATIVE

Monsieur FROISSART explique que selon la Com de Com, TUBESCA devrait s'implanter sur la zone d'activité d'Ailly ; Les pourcentages de participation initialement prévus ont peu évolué. La réserve parlementaire subventionne le projet à hauteur de 70 000 €. Il rappelle que la Com de Com participe aux dépenses scolaires de la commune, avec un plafond de 3360 € par classe.

Monsieur FROISSART poursuit en expliquant qu'il a deux nouvelles concernant le curage de l'étang : la première c'est que l'eau est de bonne qualité, la seconde c'est qu'elle est trop minéralisée et qu'il n'est donc pas possible de prévoir d'autre technique qu'un curage mécanique.

Monsieur BLOT rappelle qu'un marché avait été signé avec l'entreprise REVET. Cette dernière ne peut pas intervenir car le terrain n'est pas accessible. Un devis a donc été demandé à l'entreprise GEORGET pour un nettoyage sur une bande de 5 m autour de l'étang (12400€ HT).

M. HENNERON explique qu'il fait partie d'un club de 23 bénévoles qui réalisent des nettoyages de sites naturels. Il cite l'action réalisée par ce club sur le territoire de Boves.

Monsieur BLOT explique qu'il a rencontré le représentant du Groupement Forestier d'Amiens qui peut lancer une adjudication en mars 2009 pour les peupliers que la commune souhaite abattre. En outre la scierie du val de Noye doit nous faire parvenir un chiffrage.

Monsieur BLOT explique qu'il a rencontré M. PERNES avec un économiste, pour l'entretien de la couverture de l'église. Il a été convenu que M. PERNES reviendrait avec une nacelle pour faire les

petites réparations et voir l'ensemble des travaux à réaliser à l'avenir. Nous aurons alors une vision de tous les coûts. Il explique également au conseil que M. PERNES a établi un devis pour les travaux à réaliser sur la toiture de la mairie : 7200 € (mais des petits travaux devront être ajoutés à ce devis).

Monsieur FROISSART explique qu'il va étudier les contrats d'assurance de la commune afin de voir ce qui peut être modifié. De même une étude sur les abonnements téléphoniques est en cours ; de prime abord on pourrait économiser environ 300 € par an.

Monsieur FROISSART poursuit en communiquant au conseil les remerciements de M. DEPRESZ pour ce qui concerne la taille de la haie devant chez lui. M. DEPRESZ se propose d'acheter des fleurs si la ville les met en place.

Monsieur FROISSART explique qu'il est prévu de faire des plantations au cimetière pendant l'hiver, de mettre des arbustes de chaque côté de la plaque commémorative et une vigne vierge qui habillera un mur du cimetière.

Pour terminer, Monsieur FROISSART explique que le dossier PLU progresse : le diagnostic paysager débutera le 24 novembre et durera huit semaines. Il reprendra l'historique de Guyencourt. Monsieur CARDON sera donc sollicité à cet effet pour communiquer tout document intéressant sur ce sujet. Le rendu du diagnostic est prévu pour le vendredi 16 janvier 2009 à 14 h, en mairie.